ATTENTION: VERSION NON AMENDEE

DJSF

5 septembre 2007

07.177
ad 07.021

Postulat des groupes libéral-PPN et radical

Déductibilité des dons

En acceptant une déductibilité des dons versés pour l'utilité publique de 5% du revenu, le canton de Neuchâtel a fait un bond important puisque ce taux était de 1% jusqu'à ce jour.

Avec 5%, nous restons au dernier rang des cantons suisses, mais cette fois ex-æquo.

L'Association neuchâteloise des services bénévoles vient à juste titre de nous rappeler les nombreuses tâches effectuées par les bénévoles dans ce canton.

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de faire le point de la situation du bénévolat et d'étudier la possibilité de transférer certaines tâches assumées aujourd'hui par l'Etat à des bénévoles, ceci dans une perspective d'économie et de solidarité volontaires.

Pour atteindre ce but, le Conseil d'Etat est invité a examiner les effets d'une augmentation de la déductibilité des dons à 10% (voire à 20% comme dans le canton de Vaud et sur le plan fédéral).

Signataires: R. Graber, Ph. Bauer, L. Amez-Droz, V. Blétry-de Montmollin, Y. Botteron, P. Ummel, Ph. Gnaegi, A. Obrist, J. Besancet, J.-F. de Montmollin, D. Humbert-Droz, F. Monnier, C. Gueissaz, M. Barben, E. Bernoulli, F. Bigler, Ch. Hosttetler, P.-A. Steiner, V. Schweingruber Dupraz, D. Cottier, J.-B. Wälti, R. Tanner, N. Stauffer, S. Robert, M.-A. Nardin, L. Favre et B. Zumsteg.

ATTENTION: VERSION AMENDEE

DJSF

5 septembre 2007

07.177
ad 07.021

Postulat des groupes libéral-PPN et radical

Déductibilité des dons

En acceptant une déductibilité des dons versés pour l'utilité publique de 5% du revenu, le canton de Neuchâtel a fait un bond important puisque ce taux était de 1% jusqu'à ce jour.

Avec 5%, nous restons au dernier rang des cantons suisses, mais cette fois ex-æquo.

Le Conseil d'Etat est invité a examiner les effets d'une augmentation de la déductibilité des dons à 10% (voire à 20% comme dans le canton de Vaud et sur le plan fédéral).

Signataires: R. Graber, Ph. Bauer, L. Amez-Droz, V. Blétry-de Montmollin, Y. Botteron, P. Ummel, Ph. Gnaegi, A. Obrist, J. Besancet, J.-F. de Montmollin, D. Humbert-Droz, F. Monnier, C. Gueissaz, M. Barben, E. Bernoulli, F. Bigler, Ch. Hosttetler, P.-A. Steiner, V. Schweingruber Dupraz, D. Cottier, J.-B. Wälti, R. Tanner, N. Stauffer, S. Robert, M.-A. Nardin, L. Favre et B. Zumsteg.